PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026

Le conseil de la municipalité d'Huberdeau siège en séance ordinaire, ce 18 août 2026 à 19h30, à la Salle Louis-Laurier sise au 101, rue du Pont à Huberdeau.

Sont présents(es) :

Maxime Bétournay, Conseiller
Audrey Charron-Brosseau, Conseillère
Benoit Chevalier, Maire
Michael Doyle, Directeur général et greffier-trésorier
Benoit Drouin, Conseiller
Benoit Gratton, Conseiller
Édith Sigouin, Conseillère
Gilles St-Amand, Conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Benoit Chevalier, constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h30.

157-26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2026 tel que modifié des points 13.1 et 13.2.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

158-26

4.1. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Le maire, Benoit Chevalier, fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2026.

Le conseil prend acte que le maire a exercé son droit de veto conformément à l'article 142 du Code municipal relativement à la résolution 143-26 extraite du procès-verbal du mois de juillet, inscrite au point 6.2 intitulé “Changement de titre du directeur général de la municipalité de Montcalm dans le cadre de l'entente de partage de ressources avec Huberdeau”, suspendant ainsi son application jusqu'à ce qu'elle soit soumise de nouveau au conseil.

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron Brosseau et résolu:

- QUE les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture;
- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2026, lequel tient compte de l'exercice du droit de veto par le maire conformément à l'article 142 du Code municipal à l'égard de la résolution 143-26.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

159-26

4.2. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

Le maire, Benoit Chevalier, fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 3 août 2026.

Il est proposé par Madame la conseillère Edith Sigouin et résolu:

- QUE les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture;
- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

6. ADMINISTRATION

160-26

6.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour août 2026 et de la liste des paiements émis en juillet 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

QUE le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en août 2026 et à la liste des paiements émis en juillet 2026, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 317,034.64 $;

- Comptes à payer en août, total : 18,548.33 $:
  - Accès D : 14,080.76 $
  - Chèque N° 12498 : 272.20 $
  - Chèque N° 12499 : 318.18 $
  - Chèque N° 12500 : 105.72 $
  - Chèque N° 12501 : 277.52 $
  - Chèque N° 12502 : 3,493.95 $;
- Paiements émis en juillet : 265,223.98 $;
  - Accès D : 229,409.78 $
  - Chèque N° 12494 : 10,060.31 $
  - Chèque N° 12495 : 20,907.95 $
  - Chèque N° 12496 : 3,166.41 $
  - Chèque N° 12497 : 1,679.53 $;
- Paies émises en juillet : 33,262.33 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

143-26.2

6.2. CHANGEMENT DE TITRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES AVEC HUBERDEAU - NE PAS RÉADOPTER LA RÉSOLUTION SUITE AU VETO DU MAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 21 juillet 2026, la résolution 143-26 ayant pour objet de changer le titre du directeur général et greffier-trésorier pour celui de directeur général et trésorier;

ATTENDU QUE le maire a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'exercice de ce droit de veto a pour effet de suspendre l'application de ladite résolution et de la soumettre de nouveau à l'attention du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

- QUE ne soit pas approuvée la résolution 143-26 extraite du procès-verbal de juillet ayant pour objet le changement de titre du directeur général de la Municipalité d'Huberdeau dans le cadre de l'entente de partage de ressources avec la Municipalité de Montcalm;
- QUE ladite résolution n'a jamais eu effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

161-26 **6.3. <u>EMBAUCHE DE MADAME ANNICK TASSÉ À TITRE DE GREFFIÈRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau et la Municipalité de Montcalm sont parties à une entente de partage de ressources;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Montcalm et d'Huberdeau souhaitent partager les services de Madame Annick Tassé à titre de greffière, à parts égales entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau sera l'employeur de Madame Annick Tassé;

CONSIDÉRANT QUE Madame Tassé possède les compétences et l'expérience nécessaires pour occuper le poste de greffière;

CONSIDÉRANT QUE Madame Tassé entrera en fonction le 24 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le poste est un poste cadre à temps plein, à raison de 35 heures par semaine répartie entre les 2 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le salaire établi pour ce poste est de 40 $ l'heure;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche est assortie d'une période de probation d'une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Annick Tassé à titre de greffière de la Municipalité d'Huberdeau et de Montcalm, à compter du 24 août 2026;
- QUE Madame Tassé soit embauchée à temps plein, à raison de 35 heures par semaine, au salaire de 40 $ l'heure;
- QUE les services de Madame Tassé soient partagés à parts égales entre la Municipalité d'Huberdeau et la Municipalité de Montcalm, conformément à l'entente de partage de ressource intervenue entre les deux municipalités;
- QUE la Municipalité d'Huberdeau assume le rôle d'employeur de Madame Annick Tassé et qu'elle soit responsable de la gestion de son lien d'emploi, sous réserve des modalités prévues à l'entente de partage de ressource;
- QUE l'embauche de Madame Annick Tassé soit assujettie à une période de probation d'une durée d'un an;
- QUE le directeur général de la Municipalité d'Huberdeau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau, le contrat de travail de Madame Annick Tassé ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- QUE les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des avantages liés à l'emploi soient autorisés conformément aux dispositions budgétaires applicables et à l'entente de partage de

ressource conclue entre les Municipalités de Montcalm et d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

162-26 **6.4. <u>AUTORISATION - ACHAT DE 5 TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LE CONSEIL SANS PAPIER</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau désire instaurer un conseil sans papier au moyen d'une plateforme web de gestion documentaire pour les séances du conseil;

ATTENDU QUE l'achat de cinq (5) tablettes électroniques, au coût approximatif de 650.00$ chacune, plus les taxes, est requis pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu:

- D'AUTORISER la dépense pour l'achat de cinq (5) tablettes électroniques au coût approximatif total de 3 250.00 $, plus les taxes applicables;
- D'AUTORISER le paiement de cette dépense portée à la carte de crédit de la Municipalité;
- D'AFFECTER cette dépense au surplus accumulé

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

163-26 **6.5. <u>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau doit désigner un représentant auprès de l'Agence du revenu du Canada lorsque des informations doivent être obtenues relativement au compte d'entreprise de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

QUE la municipalité d'Huberdeau désigne à titre de représentants auprès de l'Agence du revenu du Canada afin qu'ils aient accès au compte de municipalité, par téléphone, par télécopieur et par courrier:

- Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier;
- Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe et
- Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

164-26 **6.6. <u>AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU COMPTE ACTUEL AVEC VISA AFFAIRES DESJARDINS</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la carte de crédit actuelle est de plus en plus fréquente;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux d'ajouter une carte au compte Visa Affaires Desjardins actuel pour faciliter les achats requérant une carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

- D'AUTORISER l'ajout d'une carte de crédit au compte Visa Affaires Desjardins actuel avec une limite de 5 000 $;
- D'AUTORISER Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents afférents à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

165-26 **8.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - PRÉPARATION DE LA RÉSERVE DE SABLE ET SEL POUR L'HIVER 2026-2027**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur des opérations d'effectué un appel d'offres sur invitation, pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2026-2027 soit :

- 3 500 tonnes de sable tamisé + 105 tonnes de sel transporté à notre site 110, chemin de la Rouge

  ou

- 3 605 tonnes de sable tamisé mélangé avec sel 3% transporté à notre site 110, chemin de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

166-26 **8.2. APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2027, 2028 ET 2029**

Il est proposé par Madame la conseillère Edith Sigouin et résolu:

QUE le conseil autorise le directeur des opérations à faire un appel d'offres de services sur invitation pour effectuer l'entretien des terrains municipaux, pour les années 2027, 2028, 2029, consistant à:

La coupe du gazon, le nettoyage au printemps et à l'automne et pour ce qui est de l'entrée principale, de la cuisine de l'hôtel de ville, ainsi que le bâtiment de la Caisse le déneigement / sablage doit être compris dans la soumission.

Adoptée à la majorité des conseillères et des conseillers

167-26 **8.3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Monsieur Michael Doyle, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Monsieur le conseiller Maxime Bétournay il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Michael Doyle, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9. HYGIÈNE MILIEU (EAU ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES)

S/O

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

S/O

11. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

168-26

11.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FRR VOLET 3 VITALISATION - AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DESTINÉ À LA LOCATION À UN CPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite favoriser l'accès à un service de garde éducatif de proximité sur son territoire afin de répondre aux besoins des familles résidant ou travaillant à Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend aménager un local destiné à être loué à un centre de la petite enfance (CPE), lequel devra faire l'objet de travaux de rénovation afin de le rendre fonctionnel et conforme aux besoins du service, notamment par l'aménagement d'une cuisine adaptée, d'un espace de repos et d'une aire de jeux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de vitalisation du milieu et correspond à l'un des domaines d'intervention du programme, soit la consolidation des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC des Laurentides dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3 Vitalisation, pour un montant total de 20 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'avance de subvention auprès de la MRC des Laurentides dans le cadre du FRR - Volet 3 Vitalisation, pour un montant de 18 000 $, correspondant à 90% de la dépense estimée pour l'aménagement d'un local destiné à la location à un CPE;

- D'AUTORISER la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du projet;
- D'AUTORISER le directeur général, ainsi que le maire à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et aux demandes de paiements auprès de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. LOISIRS ET CULTURE

169-26 **12.1. DEMANDE DE DON / APPEL À PROJETS FONDATION TREMBLANT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire soutenir 2 organismes de la Municipalité dans le cadre de l'appel de projets de la Fondation Tremblant, soit:

- Priorité 1 - Le Comité des Fêtes du Village, dont le projet consiste :

  Créer des moments rassembleurs pour les familles en soulignant certaines fêtes, notamment l'Halloween, Noël et Pâques, le tout de façon gratuite;

- Priorité 2 - Le Comité des loisirs d'Huberdeau :

  Offrir un camp de jour de qualité accueillant les enfants de la municipalité et des environs dans le but de permettre à ceux-ci de s'épanouir dans un environnement sain et sécuritaire tout l'été afin d'assurer une stabilité financière aux familles en permettant aux parents de continuer leur travail durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de socialiser, de développer un sentiment d'appartenance ainsi que de les soutenir financièrement;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes aident à soutenir ces organismes et contribuent au maintien d'activités de loisirs sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-amand et résolu :

- QUE le conseil autorise Madame Angélique Bélanger, technicienne en loisirs à présenter 2 demandes d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de la Fondation Tremblant;
- D'AUTORISER Madame Angélique Bélanger d'agir en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

13. VARIA

170-26 **13.1. ACQUISITION MACHINE À LIGNER**

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs pour l'acquisition d'une machine à ligner;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics à procéder à l'achat d'une machine à ligner selon l'offre reçue de Sherwin Williams, au montant de 15 000$ plus taxes.

FOURNISSEURS	ÉQUIPEMENT	PRIX
Sherwin Williams	LineLazer V 3900 HP Automatic series gas airless line striper	15 000 $
Équipements Stinson (Québec) Inc.	LineLazer V 3900 HP Automatic series gas airless line striper	15 048 $
CIL-Industries Canadiennes	LineLazer V 3900 HP Automatic series gas airless line striper	16 200 $

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

171-26 **13.2. OCTROI CONTRAT HAIE DE SAULE GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû procéder à l'abattage d'arbres dangereux situés sur le terrain du garage municipal, à la limite des lots 6 215 454 et 6 215 453;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont considérablement réduit l'intimité entre les deux propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 215 453 a demandé à la Municipalité de remédier à cette situation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Amand, et résolu d'octroyer à la Société des parcs de la MRC des Laurentides le contrat visant l'installation d'une haie de saules à la limite des lots 6 215 454 et 6 215 453, au coût de 1 060 $, plus les frais de kilométrage et les taxes applicables.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2e période de questions est offerte aux citoyens présents.

172-26 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton, et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 18 août 2026 à 19h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Benoit Chevalier, maire

_____

Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier